



Panier,transport, heure supp?!

Par **Aticka**, le **03/06/2012** à **16:50**

Bonjour,

Je me présente Sébastien âgée de 21 ans en contrat d'apprentissage depuis octobre 2011,

J'explique les différents point pour lequel je vous écris au sujet de mon patron...

J'ai oublier de préciser de octobre à janvier j'avais 20 ans et depuis janvier j'ai 21 ans je suis en apprentie peintre deuxième année..

- depuis octobre 2011 à maintenant soit 9 mois je suis payé à 35h alors que j'en fais 36 chaque semaine 8h-12h/13h-17h et le vendredi 8h-12h...
- transport/déplacement non payer depuis octobre
- je mange en +/- 30 minutes et on se remet directe au boulot (je m'en fou un peu mais c'est pour l'accumulation...)
- salaire de base de octobre, novembre à 6xx euro alors qu'il devrait avoisiner les 1000 il a fait le rappel des panier mais pas des transports et ni pris en compte le faîte que je sois en deuxième année.
- ne me donne pas mes droits (pantalon obligatoire pour apprentie)
- je ne fini jamais a 17h mais plutôt généralement à 17h15, sa aussi je m'en fou mais quand il nous demande de reste jusque 18h je n'en ai jamais vu la couleur...
- parfois il arrive qu'il me demande de finir le bouly et de manger après... Cette semaine nous avons manger 2x à 14h30...

Il y a pas beaucoup de petite chose dont entre guillemet cela ne me dérange pas mais au bout du compte sa commence à chiffrer...

- j'avais décider de laisser passer tout sa je lui en avais déjà parler mais quand il m'a dit cette semaine qu'il allez nous retirer quand nous étions 15 min en retard ou autre sa m'as mis hors de moi...

J'ai oublier de préciser que je suis en alternance et dans un CFA..

Alors voilà vaut-il la peine d'aller au prud'homme pour sa?!

Cdt

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **17:57**

Bonjour,

Je pense qu'il vaudrait mieux déjà essayer d'obtenir la régularisation à la suite s'il le faut d'une lettre recommandée avec AR...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Aticka**, le **03/06/2012** à **18:07**

Merci pour votre réponse, mais je suis un peu nul au niveau juridique...

une lettre recommandé avec AR.. mais a qui?

il n'y a que mon patron et 2 apprenti (dont moi même, donc... une organisation syndicale oui pourquoi pas, et l'inspection du travail, oui je vais voir sur internet ce que je trouve

cdt

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **18:44**

A l'employeur, bien sûr, car c'est lui qui peut régulariser...

Par **Aticka**, le **03/06/2012** à **22:36**

Explicant ce que je viens d'expliquer?! mais sous qu'elle forme?

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **23:03**

L'organisation syndicale et/ou l'Inspection du Travail dont vous aller vous rapprocher devraient vous l'expliquer...

Par **Aticka**, le **04/06/2012** à **08:32**

Je vous remercie je vais voir sa cette semaine mais il est indiquez que l'inspection du travail ne s'occupe pas du contrat de travail mais seul les prud'homme peut s'en charger... Enfin bref je vais Voir sa avec eux je vous remercie beaucoup pour vos reponses

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **09:12**

Bonjour,
Comment ça, l'Inspection du Travail ne s'occuperait pas du contrat de travail... C'est nouveau ça...

Par **Aticka**, le **04/06/2012** à **19:18**

j'ai lu sa sur internet...

j'aurais tout le temps de voir sa cette semaine, par ce que mon patron ma foutu en CP... et après, j'entamenerais le chômage technique (pas de boulot)